

ÉCOLES  maternelle  
 élémentaire

Publique de BOEGE

CONSEIL D'ÉCOLE

**ANNÉE SCOLAIRE 2012 - 2013**

PROCÈS-VERBAL

**RÉUNION DU 22/02/2013**

NOM	PRÉSENT	EXCUSÉ	
<b>Directeur de l'école de Boège - Président :</b> Hervé Masson	X		
<b>Enseignantes</b>			
Mme Beja Marie	X		
Mme Genoud-Prachex Dominique	X		
Mme Lordier Françoise	X		
Mme Chevalier Michèle	X		
<b>Représentants des parents d'élèves titulaires</b>			Suppléants assurant un remplacement
Mme Brient-Derache	X		
M. Hechinger		X	
Mme Bernard	X		
M. Giranton	X		
Mme Patte			
<b>Inspecteur de l'Éducation nationale :</b> Mme Lyautey		X	
<b>Maires des communes ou leurs représentants :</b>			
Mme Fabienne Scherrer (Boège)	X		
M. Mouchet (Saxel)		X	
<b>Délégué départemental de l'Éducation nationale :</b> Mme Perrollaz Françoise	X		
<b>VOIX CONSULTATIVE</b>			
Membre du R.A.S.E.D. : Mme Chelfould Eveline		X	
Médecin scolaire :			
Infirmière scolaire :			
Assistante sociale :			
A.T.S.E.M.			
Enseignant de langues vivantes :			
<b>Personne invitée :</b>			

Procès-verbal établi le 22/02/2013

Le président, directeur de l'école,

*Nom : Masson Hervé*

**PLAN**

- 1- Effectifs actuels et prévisionnels  
 2- Projets en cours et à venir  
 3- Travaux

- 4- Questions des parents  
 5- Rythmes scolaires et nouveaux horaires

N°	TITRE ET DÉVELOPPEMENT	Ne rien inscrire dans cette colonne
1	<p><b>Effectifs actuels et prévisionnels</b>            Pour le moment l'école compte 103 élèves répartis en 5 classes            A la rentrée prochaine l'école perd 17 CM2 mais intègre 27 CP. Un solde positif donc de 10 élèves qui devrait nous permettre d'avoir 113 élèves l'année prochaine. Il a été annoncé 111 élèves à la dernière comptabilisation des effectifs par les services de l'inspection.            La répartition des classes pour l'année prochaine n'est pas encore définie mais ce qui est sûr c'est qu'il n'est pas possible de mettre 27 CP dans une seule classe.</p>	
2	<p><b>Projets en cours et à venir</b>            Classe de mer : les élèves de CM1 et de CM2 partent en classe de mer la dernière semaine avant les vacances de Pâques. 41 élèves partiront, seule une élève ne veut pas participer. Elle passera la semaine dans la classe des CE2. Départ en bus puis en train pour Nantes le 13 avril au matin, étude du milieu marin pendant une semaine et retour le 19 au soir. Le budget a été bouclé (20 400 euros), Subvention des mairies : 3080 euros, subvention du CG74 : 2870 euros, parents : 21 euros par jour et par enfant, le solde étant réuni par le groupe parents classe de mer par l'intermédiaire de différentes activités (marché de Noël, concert, tombolas, repas, braderie, vente sur le marché). Il est à noter que ce projet n'a en aucun cas été financé par le Sou des écoles et que par conséquence il n'a rien à voir avec l'absence de ski de cette année.</p> <p>Visites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Musée paysan (CP et CE1) : le 11 avril</li> <li>- En préparation une visite d'une journée à Genève au Muséum d'histoire naturelle et au musée d'art et d'histoire (toutes les classes) : courant mois de mai</li> <li>- Musée de la Préhistoire à Sciez (CE2) : après Pâques</li> </ul> <p>Spectacles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concert JMF (toutes les classes): le 25 mars</li> <li>- Les CM1 et CM2 assisteront à une représentation du Malade Imaginaire (en collaboration avec l'association Entracte à Boège) : le 12 avril après midi.</li> </ul> <p>Les projets Arts Plastiques pour la décoration de la cour et de l'école en général sont en cours et commenceront à apparaître dès la disparition de la neige.</p>	

N°	TITRE ET DÉVELOPPEMENT	Ne rien inscrire dans cette colonne
3	<p><b>Travaux</b> Remerciements à la mairie pour le changement des toilettes des filles, une porte reste cependant à réparer. Dans la classe de CE2 il est nécessaire de vérifier les prises électriques et d'installer des crochets pour suspendre une frise historique.</p>	
4	<p><b>Questions des parents :</b></p> <p><u>Cantine : est-il possible d'afficher les menus à l'entrée de l'école ?</u> Oui ils seront affichés dans le tableau d'affichage</p> <p><u>Les enfants sont beaucoup trop longtemps dans la salle polyvalente après la cantine :</u> Consigne a été donnée aux dames de cantine de laisser le choix aux enfants d'être dehors ou dedans sauf dans le cas de conditions climatiques très mauvaises où les enfants seront obligatoirement mis à l'abri.</p> <p><u>Comment est faite la répartition de l'argent aux classes par le Sou des écoles ?</u> Il n'y a pas de répartition systématique par le Sou des écoles ; en début d'année les enseignants sont informés de la somme disponible pour toute l'école. Ils élaborent ensemble les projets pour l'année, il n'y a pas d'obligation d'égalité entre les classes ; les différents projets sont mis en discussion et collectivement les choix sont faits et validés par le directeur ; il est possible qu'une année une classe bénéficie plus qu'une autre de l'argent du Sou si l'équipe éducative est d'accord pour donner priorité à un projet ; les projets sont élaborés dans le cadre des axes du projet d'école avec une priorité donnée à la découverte culturelle (expositions, spectacles, concerts) et aux sorties en lien avec les programmes ;</p> <p>Il est à noter que cette année le Sou des écoles n'est pas riche puisqu'il n'a pu mettre à disposition de l'école « que » 4 000 euros environ ; il a donc été décidé de ne pas consacrer cet argent au ski, (rappel : l'année dernière, budget ski pour 5 classes : 5708 euros) mais à la poursuite des choix du projet d'école c'est à dire la découverte artistique.</p> <p>Il n'est pas envisageable de consacrer tout l'argent que gagne le Sou des écoles à une seule activité dans l'année et qu'ensuite aucune des classes ne puisse sortir ; les élèves ont des besoins culturels qu'il faut prendre en compte. Si cette année le Sou des écoles ne parvient pas, malgré toute la bonne volonté qu'il y met, à réunir la somme permettant de faire en même temps des sorties culturelles et du ski, le choix sera reconduit de ne pas faire de ski.</p>	

N°	TITRE ET DÉVELOPPEMENT	Ne rien inscrire dans cette colonne
5	<p><b>Rythmes scolaires et nouveaux horaires.</b></p> <p><b>1. <u>Présentation de la réforme des rythmes</u></b></p> <p><u>Les contraintes horaires:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 24 heures d'enseignement réparties sur 9 ½ journées.</li> <li>- La ½ journée supplémentaire peut être un samedi matin (dérogation). Mais le DASEN (le directeur académique, anciennement IA) peut refuser, surtout si ça pose des problèmes de transport.</li> <li>- 5h30 d'enseignement maximum par jour et 3h30 d'enseignement maximum par demi-journée.</li> <li>- La pause méridienne (midi) ne peut être inférieure à 1h30 (mais elle peut faire plus).</li> <li>- Le périscolaire est placé sous la responsabilité des collectivités (mairie, communauté de communes...). Il n'est pas obligatoire, les familles peuvent reprendre leurs enfants après la classe. La gratuité n'est pas inscrite dans le décret.</li> <li>- Le DASEN souhaite pour la Haute-Savoie une organisation matin : 3h, après-midi : 2h30 pour des raisons d'organisation.</li> </ul> <p><u>Report en 2014:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le décret prévoit le passage de toutes les écoles, aux nouveaux rythmes, dès 2013.</li> <li>- Le maire peut demander un report pour mise en application en septembre 2014 au DASEN avant le 31 mars. Il doit aussi signaler au Conseil Général son intention de demande d'un report (avant le 9 mars).</li> </ul> <p><u>Les activités périscolaires:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elles se déroulent sous la responsabilité des collectivités et doivent s'inscrire dans un PEDT (Projet Educatif Territorial).</li> <li>- La durée est de 3 heures par semaine (4 x 45 mn si la classe finit tous les jours à 15h45).</li> </ul> <p><u>L' APC (pour les enseignants) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aide personnalisée est transformée en Activité Pédagogique Complémentaire 1 heure par semaine. Il peut s'agir d'aide aux élèves en difficulté ou d'activités pédagogiques avec des groupes à effectif restreint élaborées dans le cadre du projet d'école.</li> <li>- L'organisation de l'APC est proposée par le conseil des maîtres et arrêtée par l'IEN. La mairie n'intervient pas dans le contenu.</li> </ul> <p><b>2 . Ce qu'il va se passer à Boège.</b></p> <p>Le conseil municipal a voté le report de la réforme des rythmes pour la rentrée 2014 (comme l'ensemble des élus de la Vallée Verte).</p> <p>Un questionnaire proposant différentes solutions va être soumis à l'ensemble des parents pour connaître l'avis de chacun après les vacances de Printemps.</p> <p>Une commission sera mise en place en septembre pour organiser et rendre ses conclusions sur les nouveaux horaires à mettre en place.</p>	

N°	TITRE ET DÉVELOPPEMENT	Ne rien inscrire dans cette colonne
	<p>Après un débat sur l'ensemble des solutions possibles, les contraintes de transports pour les élèves de Saxel, les contraintes de cantine, les membres du conseil d'école sont d'accord sur l'horaire suivant :</p> <p>(attention ce n'est pas l'horaire définitif mais une des propositions qui va être faite et qui semble la plus adaptée aux besoins de l'enfant pour qui cette réforme est faite)</p> <p>Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 9h à 12h.</p> <p>Lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de 13h30 à 15h45.</p> <p>Périscolaire et APC à partir de 15h45.</p> <p>De nombreuses questions d'organisations restent en suspens notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels intervenants sur le périscolaire? Combien? Comment modifier les contrats.</li> <li>- Il n'est pas réaliste que le local-classe soit utilisé le midi ou le soir pour mener des activités périscolaires. L'enseignant doit pouvoir faire ses préparations au calme dans sa classe. Y aura-t-il assez de salles disponibles pour les enfants supplémentaires.</li> <li>- Quels autres locaux pourraient servir? Gymnase, clubs sportifs, classes non occupées... ?</li> <li>- Quel matériel pour les activités? Exemple si une activité « arts plastiques » est proposée, se fait-elle avec le matériel de l'école ? Pas facile à gérer (stockage, ...).</li> <li>- Quelles conséquences pour les diverses associations qui intervenaient le mercredi matin</li> <li>- Le mercredi midi besoin ou non d'un service de garderie? de cantine?</li> <li>- Personnels communaux? Présence nécessaire le mercredi matin. Ménage du mercredi (l'après-midi?).</li> <li>- Combien y a-t-il d'enfants hors communes? Qui va payer pour ceux qui resteront sur ce nouveau temps? Y a-t-il un accord entre les communes? Le périscolaire est-il une compétence communale ou intercommunale?</li> <li>- Quel budget la commune est-elle prête à y consacrer?</li> <li>- Besoins et conséquences sur le transport?</li> </ul> <p>Le conseil d'école s'est terminé à 20h.</p>	